



## Abus de confiance d'une société partenaire edf !!

Par **CINDY60**, le **12/09/2009** à **10:56**

Bonjour,

En octobre 2008, j'ai mis en place chez moi une pompe a chaleur. J'ai équipé mon rez de chaussée puisque mes combles n'étaient pas encore aménagés. Le commercial qui m'a proposé ce chauffage m'a précisé qu'il ne fallait pas équiper mon étage si je n'étais pas sure de finir mes combles avant la visite de l'expert pour valider le credit d'impot. De ce fait, il nous a équiper seulement le rez de chaussée. Dans ce cas si nous avons fini les combles avant le passage de l'expert il suffirai de montrer les factures des materiaux achetés apres l'installation de la pompe a chaleur pour faire office de preuve. (selon le commercial). Cependant aujourd'hui l'expert refuse de nous donner l'attestation pour bénéficier du credit d'impot car toutes les pieces a vivre ne sont pas équipées lors de sa visite. Et il ne veut pas prendre en compte le fait que lors de l'installation du chauffage les combles n'étaient pas aménagés. Que puis je faire la société qui a installé le chauffage ne veut rien faire et de ce fait je perds le credit d'impots de 4200€.

Je vous serai très reconnaissante de me trouver une solution pour que je puisse bénéficier de mon crédit d'impot.

Merci  
Cindy